



APPEL A CREATION VIDEO-DANSE 2026

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de son engagement en faveur de la création chorégraphique contemporaine et des formes artistiques pluridisciplinaires, le TROIS C-L | Maison pour la danse a lancé en 2025 un nouveau programme dédié à la vidéo-danse.

Aujourd'hui, la danse contemporaine se nourrit d'une multiplicité d'influences et de media d'expression. Entre mouvement et image, corps et technologie, espace réel et virtuel, la vidéo-danse s'impose comme un territoire d'exploration foisonnant, où la chorégraphie dialogue avec les arts visuels, le cinéma, la musique et les nouvelles écritures numériques.

Avec cet appel à création, le TROIS C-L | Maison pour la danse souhaite accompagner les artistes du territoire dans l'émergence de projets hybrides qui réinventent les manières de voir, de percevoir et de ressentir le mouvement. Nous invitons pour la 2^{ème} édition danseurs, chorégraphes, vidéastes à proposer des œuvres où la danse devient langage visuel, où le geste chorégraphique trouve une résonance inédite à travers l'image.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent appel à création de vidéo-danse s'adresse à des équipes artistiques **installées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg depuis au moins deux ans** et faisant preuve d'un **engagement dans la scène artistique et culturelle nationale**. Les équipes, ci-après dénommées « porteur.euse de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial,

Ce programme se présente comme une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine de la vidéo-danse **et dont la présentation au public doit intervenir dans une soirée dédiée au TROIS C-L.**

Il est destiné aux équipes qui, d'une part, développent une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique et, d'autre part, ont atteint, ou sont susceptibles d'atteindre une envergure nationale et internationale. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer cette aide à la création.

Les équipes qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Elles sont tenues, en tant que producteur.rice, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales. Tous.tes les collaborateur.rice.s doivent avoir un statut « professionnel » des arts du spectacle. Le travail avec les amateur.rice.s n'est pas admis pour cet appel sauf si cela relève d'un besoin artistique majeur au niveau des interprètes.

Pour être considéré.e recevable dans le cadre du présent appel, le.la porteur.euse de projet doit avoir au moins 2 créations de vidéo-danse à son actif. Chaque candidat.e devra mettre à disposition les vidéos des œuvres antérieures qui seront présentées au comité de sélection.



TROIS C-L

MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Le soutien financier dans le cadre du présent appel à création d'une œuvre de vidéo-danse est de 10.000 € maximum. Comprenant la présentation de l'œuvre final lors d'une soirée dédiée organiser le **3 octobre 2026** au TROIS C-L.

La durée minimale de l'œuvre finale ne peut être inférieure à 5 minutes.

Un contrat d'aide à la création de vidéo-danse implique une allocation du montant octroyé en 2 tranches.

3. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

- Le présent règlement paraphé et signé ;
- Le formulaire de candidature, dûment complété (en français ou anglais) et signé ;
- Une copie de l'acte de création de l'ASBL (si existant) / ou un certificat de résidence ;
- Le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- Un curriculum vitae résumé du.de la chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- Lien vers au moins **2 œuvres vidéo-danse** antérieures réalisées par le.la candidat.e ;
- Un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références en français ou anglais) ;

Le tout doit être compilé dans un format A4, numéroté, les annexes y compris, et être envoyé par voie électronique à m.junet@danse.lu.

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considéré comme un motif de non recevabilité.

Sur base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de Sélection.

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au 2 novembre 2025.

Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.

La décision du Comité de Sélection est définitive et sans recours.

4. COMITÉ DE SÉLECTION

La composition de ce comité sera communiquer prochainement.

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature



TROIS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Création vidéo-dance

LE.LA PORTEUR.EUSE DE PROJET

Nom du.de la porteur.euse de projet : _____

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Nom du.de la chorégraphe impliqué.e dans le projet : _____
(si différent du.de la porteur.euse de projet)

LE PROJET ARTISTIQUE

Titre du projet : _____



TROIS C-L

MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Descriptif court du projet (1000 signes) :



TROIS C-L

MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Descriptif long du projet (3000 signes) :

